

[ACTUALITES PRODUITS]

Additifs

Confiseries : autorisation d'un nouvel additif

La liste des additifs alimentaires utilisés dans les denrées alimentaires a été modifiée par la Commission européenne qui a autorisé, à compter du 25 juin 2012, l'utilisation des esters glycériques de résine de bois (ou E 445) uniquement pour l'impression sur des confiseries à enrobage dur personnalisées ou promotionnelles.